



RÉSOLUTION N° 6
TRANSPARENCE DES DONNÉES ET INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS RESPONSABLES
DANS LES PROJETS D'ÉNERGIES ALTERNATIVES
EN AFRIQUE ET DANS LA RÉGION ARABE

La 14e Conférence régionale Afrique et Pays arabes (AFRECON)
réunie à Accra, au Ghana, du 11 au 14 novembre 2025

RECONNAISSANT l'importance cruciale du développement des énergies alternatives pour la croissance économique durable, la protection de l'environnement et la sécurité énergétique en Afrique et dans la région arabe ;

RECONNAISSANT l'afflux croissant d'investissements étrangers dans des projets d'énergies alternatives visant à accélérer la transition vers les sources d'énergie renouvelables dans les pays du Nord global au détriment des pays du Sud global ;

SOULIGNANT la nécessité de la transparence et de données fiables pour garantir un accès équitable à l'information et promouvoir des résultats durables pour les projets ;

PRÉOCCUPÉE par le fait que l'absence de données normalisées, accessibles et précises entrave le dialogue social et le contrôle public efficaces, limite les possibilités d'investissement et compromet la coopération régionale et la responsabilité ;

RÉAFFIRMANT le principe selon lequel les investisseurs étrangers ont la responsabilité de minimiser les impacts climatiques négatifs associés à leurs projets et doivent contribuer aux objectifs de développement durable ;

SOULIGNANT l'importance du transfert de technologies et du renforcement des capacités en tant qu'éléments essentiels de l'investissement étranger pour soutenir l'innovation locale, l'autonomisation économique et la durabilité à long terme ;

GUIDÉE par les principes internationaux de bonne gouvernance, les objectifs de développement durable (ODD) et les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris sur le changement climatique ;

DÉCIDE DE :

1. Obliger les États membres à mettre en place des cadres de communication des données clairs, accessibles et normalisés concernant les investissements étrangers dans les projets d'énergie alternative, y compris la portée des projets, les sources de financement, les évaluations d'impact environnemental et social et les indicateurs de progrès.
2. Exiger des États qu'ils soutiennent la création et l'amélioration de plateformes digitales régionales où les données sur les investissements dans les énergies alternatives sont ouvertement partagées avec les parties prenantes, notamment les gouvernements, les investisseurs, la société civile et le public.
3. Plaider en faveur de l'élaboration et de l'adoption de normes harmonisées de communication des données dans les pays africains et arabes afin de permettre la

comparabilité, l'intégration et le suivi efficace des flux d'investissement et des résultats des projets ;

4. Exhorter les gouvernements à mettre en œuvre des cadres juridiques et institutionnels solides qui imposent la transparence des activités d'investissement étranger, garantissent l'intégrité des données et protègent les droits des investisseurs et des communautés ;
5. Promouvoir les initiatives visant à renforcer les capacités techniques des autorités locales et des parties prenantes en matière de collecte, de gestion, d'analyse et de diffusion des données relatives aux investissements dans les énergies alternatives ;
6. Faciliter les partenariats entre les gouvernements, le secteur privé, les organisations internationales et la société civile afin de soutenir les initiatives en matière de transparence, le partage des connaissances et les meilleures pratiques dans la gestion des données relatives aux investissements dans les énergies alternatives ;
7. Tenir les investisseurs étrangers responsables de tout impact négatif sur le climat résultant de leurs projets dans le domaine des énergies alternatives et leur imposer de mettre en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation efficaces ;
8. Demander aux États membres et aux organisations concernées de soumettre des rapports annuels sur l'état de la transparence des données, les responsabilités en matière d'investissements étrangers, le transfert de technologies et les projets liés aux énergies alternatives, qui seront examinés dans le cadre de forums régionaux.

Soumis par : Bibliotheca of Alexandrina Solidarity Union, Egypt (Syndicat solidaire de la Bibliothèque d'Alexandrie, Égypte.)